



LE SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE VENDÉE EAU à La Roche-sur-Yon (85)

Lauréat

dans la catégorie **Maîtrise des pollutions diffuses agricoles et protection de la ressource en eau**

→ **Action distinguée : Limitation de l'usage de produits phytosanitaires par les communes**



• **Des pics de pollution en aval des bourgs**

Des pics de pollution, dus à l'emploi de produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage, ont été constatés dans les retenues servant à l'alimentation en eau potable de plusieurs communes vendéennes. Les concentrations de polluants étaient particulièrement marquées en aval des bourgs. Pour remédier à ce problème, Vendée Eau - EPCI qui exerce les compétences du service public de la distribution d'eau potable - a lancé une action globale basée sur la sensibilisation des acteurs et le développement de leurs compétences.

• **Les actions engagées**

Campagne d'information

Des actions de sensibilisation des élus et de formation des agents municipaux chargés des opérations de désherbage ont été menées auprès d'une centaine de communes. Des outils pédagogiques ont été spécialement conçus sous forme de panneaux, de brochures et d'articles parus dans les bulletins municipaux. Parmi les thèmes développés, on trouve des conseils pour le désherbage communal, la présentation de cas pratiques de désherbage en zone non-agricole, des conseils méthodologiques pour établir un plan de désherbage.

Conseils techniques

Les techniciens-animateurs de Vendée Eau ont assisté les communes pour la réalisation des plans de désherbage. L'objectif de ces plans est de zoner les espaces en fonction de leur proximité avec les eaux de surfaces et du risque de ruissellement. Selon le degré de risque, il est conseillé d'éviter le désherbage et de préférer des techniques alternatives (arrachage mécanique, tonte, broyage, paillage, désherbage thermique...) ou d'utiliser uniquement des produits foliaires. En dernier ressort, dans des zones à risque limité, les produits anti-germinatifs seront tolérés, ces derniers présentant toujours un risque de transfert dans les eaux.

Outils de suivi

- Des enquêtes annuelles sont menées sur les pratiques des communes et sur l'utilisation qu'elles font des produits phytosanitaires.
- Une évaluation de la qualité des eaux, notamment de leur teneur en matières actives, est effectuée tous les ans de mars à octobre, à raison d'une fois par mois.

• Les résultats et perspectives

- Diminution de 1/3 des matières actives sur certains bassins versants ;
- Diminution de plus de 50 % du Diuron (voir absence) sur les 2/3 des bassins versants ;
- Environ 250 agents communaux formés.

• L'avis du jury

Dans ce département à dominante rurale l'utilisation des produits phytosanitaires pose de réels problèmes pour la qualité de la ressource en eau. L'action de Vendée Eau en visant à améliorer les usages collectifs prend valeur d'exemple pour faire évoluer les pratiques agricoles, assez similaires.

• Pour en savoir plus :

Vincent Bossard ou Brigitte Bénatier, tél. : 02 51 24 28 10

Maître d'ouvrage :

Vendée Eau : EPCI de distribution d'eau potable

Population concernée :

Habitants des bassins versants de Angle-Guignard, Apremont, Bultière, Marillet, Mervent, Vouraie, Rochereau, le Jaunay.

Milieu naturel concerné :

Bassins versants des retenues d'eau servant à la production d'eau potable pour les communes précitées

Réalisations :

Plans de désherbage communaux, actions de communication et de sensibilisation, journées techniques de formation, outils de suivi (enquêtes)

Coût :

170 094 euros ht

Financeurs :

DIREN
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable concernés par les actions
Vendée Eau